

A PROPOS DE “LA DÉCLARATION D'ANGERS”:

Une réponse d'Hébert à Lapeyre:

La *Révolution Prolétarienne* a cru devoir ouvrir ses colonnes à un «civilisé» (ô combien!), peut-être me permettra-t-elle, en tant que signataire de *la déclaration d'Angers*, de remettre les choses au point.

Roger Lapeyre pense que la déclaration d'Angers n'apporte rien. C'est son droit le plus strict. Mais, où, à mon humble avis, il exagère, c'est lorsqu'il se croit autorisé à affirmer que, seul le désir de se singulariser, «de se classer», a dicté le comportement des militants qui se réunirent à Angers.

On sent percer sous l'attaque, assez maladroite d'ailleurs, de Roger Lapeyre, la crainte des bonzes de la nouvelle centrale à l'égard d'une minorité dont les thèses furent... disons escamotées au cours du congrès constitutif et qui semblent néanmoins trouver, auprès des éléments actifs du mouvement syndical, une assez large audience.

Il est probable également que le crime de lèse-fonctionnarisme, que nous avons commis à l'égard du Conseil économique, n'est pas pour rien dans l'attitude de Lapeyre.

Je voudrais simplement rappeler que ladite déclaration d'Angers prend position à l'égard d'un certain nombre de problèmes:

NECESSITE DU REGROUPEMENT SYNDICAL:

Aucun militant sérieux ne pourra nier qu'un certain nombre de syndicalistes non staliniens sont restés à la C.G.T. Je persiste à penser que la condition nécessaire à un véritable regroupement syndical est précisément cette représentation proportionnelle des différents courants d'opinion que Lapeyre semble considérer comme inutile.

Les militants n'accepteront de donner, le meilleur d'eux-mêmes que dans la mesure où ils pourront participer d'une manière effective à la vie de l'organisation, c'est-à-dire, dans la mesure même où ils ne seront pas évincés systématiquement de l'appareil, comme ce fut le cas, lors du dernier C.C.N.

ACTION REVENDICATIVE:

Condamnation du dirigisme sur les salaires, Lapeyre semble d'accord. Inutile d'insister.

OCCUPATION GESTIONNAIRE:

La déclaration d'Angers affirme que l'occupation gestionnaire est le mode d'action le plus opérant, c'est-à-dire le plus approprié à la conjoncture économique actuelle.

Est-ce à dire que nous sous-estimons les difficultés présentées par l'utilisation de ce moyen d'action? Certes, non. Mais ces difficultés doivent-elles nous empêcher de poser le problème? Je ne le pense pas non plus. Poser le problème, c'est inviter les salariés à l'étudier et à multiplier les efforts en vue de créer

des conditions permettant l'occupation gestionnaire. D'ailleurs, avoir recours aux solutions de facilité (Conseil économique et autres joyeusetés) m'apparaît, en fin de compte, infiniment plus dangereux pour l'avenir même du mouvement syndical, que de préconiser, en dépit des difficultés, des solutions rationnelles.

ACTION INTERNATIONALE:

La déclaration d'Angers condamne implicitement la F.S.M. et, ne serait-ce que pour cette raison, elle méritait d'être publiée.

Qu'elle ait pu secouer la torpeur de certains parlementaires syndicaux n'est pas non plus pour nous faire regretter notre geste.

Voilà quelques réflexions que m'a suggérées la lecture du carnet du «*Civilisé*». La *déclaration d'Angers*, dans l'esprit de ses rédacteurs n'a jamais eu la prétention d'apporter «la solution» des problèmes qui nous intéressent.

Elle n'est, plus modestement, qu'un effort tenté par des «militants de base» pour trouver des solutions. Tant pis pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre.

Alexandre HEBERT.
